

Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes

Les changements climatiques favorisent la propagation de nouvelles espèces sur le territoire. Certaines d'entre elles – les espèces exotiques envahissantes (EEE) – sont potentiellement dangereuses pour l'être humain et l'environnement. Elles sont la deuxième cause du recul de la biodiversité dans le monde juste après la destruction des habitats. Les communes sont des partenaires clés dans l'information, l'identification, la surveillance, la prévention et la lutte contre les EEE sur leur territoire.



© Creative Commons / Galina

LIENS AVEC LE PLAN CLIMAT VAUDOIS



LIENS AUTRES FICHES



IMPLICATIONS POUR LA COMMUNE



Moins de 1 an
1-2 ans
2-4 ans



Simple
Moyenne
Élevée



Basses
Moyennes
Élevées

Objectifs

Préserver l'environnement et la biodiversité en définissant des moyens de prévention et de lutte adéquats.

Préserver la santé des habitant-e-s.

Prévenir l'apparition de nouveaux risques infectieux absents de nos régions.

3 bonnes raisons de le faire

Prévenir les dégâts

Diminuer les risques liés aux dégâts, principalement dus à la Renouée du Japon, sur les ouvrages (talus et canaux déstabilisés) ainsi que ceux liés à l'érosion et à la déstabilisation des berges.


Faire des économies

Limiter les pertes de rendement agricole, celles inhérentes à l'élimination de boisements atteints ou à l'entretien des surfaces envahies.

Préserver la santé de votre population

Préserver la santé en prévenant les risques d'allergies, brûlures ou propagation de vecteurs potentiellement dangereux et maintenir la biodiversité en limitant l'impact sur les espèces indigènes. Offrir des lieux de rencontre et de vie agréables, favorables à l'épanouissement et à la santé.

Marche à suivre

- 1. Former** au moins un-e employé-e communal-e dans la « gestion des plantes exotiques envahissantes » (CEP).
- Évaluer les synergies possibles avec les associations et les communes avoisinantes. 
- Cartographier les foyers d'EEE de votre territoire (au minimum sur l'espace bâti) et compléter la plateforme d'Info Flora.
- Définir une **stratégie de lutte** contre les EEE contenant un dispositif de lutte ciblé et efficace. Pour la gestion des bords de route, adhérer à la charte des talus de route; pour les berges de cours d'eau dont la gestion incombe à la commune, appliquer les recommandations du guide d'entretien des berges.
- Mettre en place **deux ou trois actions de lutte** dont une action de sensibilisation ou d'incitation à agir (voir points 7 et 8 ci-dessous).
- Assurer le suivi des actions via la plateforme d'Info Flora et informer la DGE-Biodiv.
- Sensibiliser** la population et les propriétaires privés à travers des dépliants, expositions, site internet, vidéo.
- Inciter** les privés à agir (règlement communal, mise à disposition d'une benne spécifique, convention commune-privés, actions citoyennes d'arrachage).

Légende des icônes



Thème « Ressources naturelles »



Axe « Réduire les émissions de GES »



Axe « S'adapter aux changements climatiques »



Temps de mise en œuvre



Complexité de mise en œuvre



Ressources nécessaires



Coordination intercommunale



Outils de communication

Description

Les espèces exotiques envahissantes sont dites « exotiques » dès lors qu'elles se trouvent hors de leur répartition naturelle et « envahissantes » quand elles réussissent à s'établir, se multiplier et se répandre massivement aux dépens des espèces locales. Certaines peuvent mettre en danger l'être humain et créer des dommages économiques. La prévention est efficace à l'échelle locale et peut permettre de retarder et/ou limiter leur installation.

Préserver l'environnement et la biodiversité

Identifier les espèces exotiques présentes sur le territoire

La [plateforme d'Info Flora](#) permet de prendre connaissance des observations d'EEE (plantes) déjà connues et de les compléter. Les observations sont visibles sur une carte qui contient les coordonnées ainsi que la première et dernière date d'observation, de traitement et de contrôle. Cette plateforme permet d'annoncer les foyers présents sur votre territoire et de garder une trace des actions entreprises.

Définir une stratégie de lutte contre les EEE

Il est important d'identifier les priorités et de viser les bons objectifs. En fonction des enjeux et de l'efficacité escomptée, les interventions viseront l'un des quatre résultats suivants :

- **Éradication**
Élimination complète de l'espèce en un endroit donné, si l'on peut escompter une très bonne efficacité de l'intervention (petits foyers < 1 m², espèce facile à éliminer...) si les dommages sont jugés inacceptables (santé publique, sécurité, etc.).
- **Diminution, voire stabilisation**
Réduction de la densité et de l'abondance d'une espèce ou maintien de la situation actuelle si la diminution n'est pas possible, afin de maintenir ses effets négatifs à un niveau acceptable, si les dommages sont jugés acceptables.
- **Surveillance**
Observation de la population tant que celle-ci reste stable et ne pose pas de problème particulier, si les dommages sont peu importants si la situation est stable en l'absence de méthode de lutte efficace.
- **Prévention**
Prévention de l'apparition de nouveaux foyers ou du développement grâce à une bonne information du public et à la formation des employé-e-s de la commune.

Préserver la santé

Éviter la propagation du moustique tigre.

Bien que le risque soit encore minime dans le canton, le moustique tigre peut servir de vecteur à des maladies tropicales comme la dengue, le zika et le chikungunya. Les communes concernées par le moustique tigre sont contactées par les responsables cantonaux en charge de la stratégie ad hoc.



Personnes de contact

N. Nançoz, DGE-Biodiv
nicolas.nancoz@vd.ch – 021 316 61 48

DGS Office du Médecin cantonal
Info.santepublique@vd.ch – Tél. 021 316 42 26

Soutien

Outils de monitoring et de suivi des actions :

[plateforme d'Info Flora](#)

Documentation :

- Par espèce : fiches descriptives et moyens de lutte (page www.vd.ch/boite-outils-nature-paysage - rubrique F) ;
- Par milieu : [guide d'entretien et charte des talus de route](#) et [guide des bonnes pratiques d'entretien des berges](#) ;
- Moustique tigre : [conseils de prévention et d'action](#).

La formation donnée par le CEP « gestion des plantes exotiques envahissantes ».

Exemples

Actions de lutte intercommunales :

[Founex](#) met en place des actions dans le cadre du [Contrat corridors de Vesancy-Versoix](#)

Stratégie d'information et actions citoyennes :

Parc Gruyères Pays d'Enhaut : [Stratégie de lutte](#) et conseils aux communes.

Contact : **Cindy Ramel** nature@gruyerepaysdenhaut.ch
– Tél. 026 924 76 93,

Parc Jura Vaudois : soutien pour [la lutte \(dépliant\)](#), et conseils aux communes, signalement, etc.

Contact : **C. Khamissé**, info@parcjuravaudois.ch – Tél. 022 366 51 70

L'Association de sauvegarde du Léman

Lutte et signalement citoyen des [moustiques tigres](#)


Plus d'informations

Le Centre national de données et d'informations sur la flore de Suisse : www.infoflora.ch.

Le [Cercle exotique](#), groupe de travail intercantonaux, propose des notices techniques et des recommandations.

La [Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes](#), de l'Office fédéral de l'environnement.

Les actions du [Parc Jura vaudois](#).

L'Association de sauvegarde du Léman (ASL) propose des actions et documentations contre la Renouée du Japon. 

Plan d'action Biodiversité vaudois : [Axe 5](#).

[Campagne de prévention vaudoise contre le moustique tigre](#). 